



## EXTRAIT de la DNA info N°4

### Les réclamations

Reprenant nos habitudes, nous vous livrons dans cette DNA INFO, une réflexion sur les réclamations qui se font plus nombreuses chaque année.

Il nous semble qu'il soit possible de limiter celles-ci en œuvrant pour le basket et en ayant beaucoup d'humilité en chaque circonstance.

Ainsi, lorsqu'il s'agit d'une erreur de jugement, il convient de faire accepter celle-ci en prenant soin de bien avoir à l'esprit que les autres n'ont peut être pas vu la même situation de jeu, et que personne ainsi que vous, ne pouvez avoir la certitude sur LA vérité.

Rappelez-vous cette 'fameuse' phrase peu ou pas assez utilisée qui vous sortira très souvent d'un conflit où chacun campe sur ses positions :

« **Voilà ce que j'ai vu, j'ai peut être fait une erreur** »

Ou sa variante

« **Je crois que je me suis trompé** »

La correction est TOUJOURS possible lorsque cela est évident, que vous avez la certitude que vous ou votre collègue s'est trompé.

1<sup>er</sup> cas : C'est vous qui vous êtes trompé, et vous en avez la certitude.

IL FAUT alors donner UN nouveau coup de sifflet. Puis vous indiquez très VISIBLEMENT le changement de décision.

Ne le faites pas à la va vite, prenez le temps et surtout veillez à ce que TOUS les joueurs aient bien enregistré, compris votre nouvelle décision.

2<sup>ème</sup> cas : C'est votre collègue qui s'est manifestement trompé. VOUS ne pouvez le déjuger !

Par contre, vous devez stopper le processus de réparation.

Donnez un coup de sifflet et allez consulter votre collègue.

Dites lui très clairement avec des mots simples ce que vous avez vu sur la situation de jeu qui vient d'être jugée. Puis, laissez votre collègue décider s'il souhaite corriger ou non sa décision.

Il ne vous appartient de procéder à la correction.

Seul, l'arbitre ayant sifflé est habilité à procéder à la correction.

Concernant l'oubli de décision, il n'y a pas de possibilité de correction sauf à aider votre collègue en prenant la décision à sa place, en léger décalage.

Et n'oubliez pas l'article de l'erreur rectifiable sur les attributions erronées ou non de points.

Pour autant chacune des décisions de jugement ne peut faire l'objet d'une réclamation, le jugement humain est préservé dans le règlement.

**Seules les applications de règles peuvent faire l'objet de réclamations** et nous vous livrons Une méthode afin de les traiter au mieux.

## Gestion des situations de réclamation :

### La règle et son principe :

Durant la rencontre, une équipe qui s'estime avoir été lésée dans ses intérêts par une décision d'arbitre, non conforme à la règle, est en droit de poser une réclamation.

Les arbitres doivent enregistrer cette demande et suivre la procédure si celle-ci est maintenue en fin de rencontre.

### La règle, le Jeu et L'esprit :

Il arrive très souvent que l'erreur concernant ladite réclamation puisse être corrigée par les arbitres sur le terrain avant d'enregistrer la demande et d'entamer une procédure.

Faites vous bien expliquer par l'entraîneur (ou le capitaine) réclamant le pourquoi de la réclamation.

Le jeu est arrêté, **vous avez le temps** pour revenir sur la situation, en suivant au plus près la démarche proposée.

- L'entraîneur (ou le capitaine) mécontent pose une réclamation sur une de vos décisions qu'il estime être en contradiction avec le règlement
  - prendre son temps
  - se donner un délai avant de reprendre
  - ne pas se précipiter...
  - ne pas infliger de FT sauf sur insulte
  
- Interrogez-vous sur les raisons de sa demande
  - revoir l'action
  - Le règlement est-il respecté ?
  - suis-je juste ?
  - est-ce la bonne décision ?
  - dois-je valider le panier ?...
  
- Concertez votre collègue et discutez de la situation dite erronée
  - garder son calme
  - parler lentement et clairement
  - poser les bonnes questions
  - poser des questions simples...
  
- Questionnez les officiels de table qui peuvent aussi avoir des éléments vous permettant d'appliquer la règle sans erreur
  - qu'avez-vous vu ?
  - qui a fait quoi ?
  - combien de temps restait-il à jouer ?
  - où était le ballon ?
  - Dois-je corriger le temps de jeu ? le temps de possession ?

- **Au final, est-ce que je peux corriger notre erreur. Si oui, je dois le faire.**

La précipitation engendre trop souvent des prises de décisions inadaptées à la situation.

Toutes ces analyses ayant été effectuées, vous pouvez alors revenir vers l'entraîneur réclamant (ou le capitaine) pour expliquer comment et pourquoi, vous maintenez ou corrigez la situation.

Ensuite et seulement ensuite, si l'entraîneur désire confirmer sa demande, vous enregistrez celle-ci et la procédure réglementaire s'y afférant démarre.

Lorsque vous avez tenté de corriger correctement la situation pour que le règlement soit conforme à la décision qu'aucune des deux équipes ne soient lésée par la décision en ayant effectué toutes ces démarches, vous **devez** en informer l'autre équipe et expliquer si nécessaire avant de reprendre le jeu.

Lorsqu' il reste moins d'une seconde à jouer sur une période de 24 s ou de temps de jeu, ce reste de temps DOIT toujours être joué.

Rappel : En pratique, lorsqu'il reste 4 dixièmes ou moins à jouer, chronomètre arrêté, ce temps doit être joué. Par contre, un joueur ne peut établir un contrôle de ballon sur le terrain et marquer un panier. Il ne peut que claquer le ballon.

**C'est devenu une règle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010  
Mais avec les 3 dixièmes...**

**Le DNA,  
Pascal DORIZON**